



Conseil économique et social

Distr. générale
30 avril 2001
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Première session

11-22 juin 2001

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
2. Adoption d'un programme de travail pluriannuel.
3. Élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, qui portera aussi sur les aspects financiers.
4. Collaboration avec le partenariat sur les forêts.
5. Date et lieu de la deuxième session du Forum en 2002.
6. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Forum.
7. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa première session.

Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social (voir E/5975/Rev.1), au début de chaque session, le Forum, après l'élection du Bureau, arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Les membres du Bureau de la première session ont été élus à la session d'organisation du Forum tenue le 12 février 2001 (voir E/2001/42 (Part I) – E/CN.18/2001/3 (Part I, par. 11)).

2. Adoption d'un programme de travail pluriannuel

À la reprise de sa session de fond de 2000, le Conseil économique et social a décidé, au paragraphe 4 g) de sa résolution 2000/35, que le Forum fonctionnerait sur la base d'un programme de travail pluriannuel, à partir des éléments figurant dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Déclaration des principes non juridiquement contraignants mais faisant autorité pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêt (Principes relatifs aux forêts), le chapitre 11 d'Action 21 et les propositions d'action du Forum intergouvernemental et du Groupe intergouvernemental sur les forêts. Au paragraphe 7 b) i) de la même résolution, le Conseil économique et social a également décidé que le Forum adopterait son programme de travail pluriannuel à sa première session de fond en 2001.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le programme de travail pluriannuel du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2001/5)

3. Élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, qui portera aussi sur les aspects financiers

Au paragraphe 7 b) ii) de sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a décidé que le Forum, à sa première session de fond en 2001, élaborerait un plan d'action pour la mise en œuvre des propositions du Groupe intergouvernemental sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts, qui porterait aussi sur les aspects financiers.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'élaboration du plan d'action du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2001/6)

4. Collaboration avec le partenariat sur les forêts

Au paragraphe 3 b) de sa résolution 2000/35, le Conseil économique et social a décidé, en vue de réaliser l'objectif mentionné au paragraphe 1 de cette résolution et d'exercer les fonctions décrites au paragraphe 2 de la même résolution, d'inviter les chefs de secrétariat des organismes concernés des Nations Unies et ceux des autres organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux compétents à constituer un partenariat sur les forêts de façon à appuyer les travaux du Forum et à

renforcer la coopération et la collaboration entre les participants, et de demander aux organes directeurs et à leurs présidents de soutenir les activités du partenariat sur les forêts de façon que les objectifs du Forum des Nations Unies soient atteints.

Au paragraphe 8 de la même résolution, le Conseil économique et social a recommandé que le partenariat sur les forêts¹ s'appuie sur un groupe informel de haut niveau, tel que l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts, qui recevrait les conseils du Forum; facilite et promeut la coordination et la concertation, y compris pour la programmation et la présentation de propositions aux organes concernés; et facilite la coordination parmi les donateurs. Le Conseil a également recommandé que le partenariat présente des résultats et rapports intérimaires au Forum, fonctionne de façon ouverte, transparente et flexible, et examine périodiquement son efficacité.

Documentation

Note du Secrétariat sur la collaboration du Forum des Nations Unies sur les forêts avec le partenariat sur les forêts (E/CN.18/2001/7)

5. Date et lieu de la deuxième session du Forum en 2002

À sa session d'organisation, le Forum des Nations Unies sur les forêts a recommandé au Conseil économique et social d'adopter un projet de décision dans lequel le Conseil déciderait que la première et la cinquième sessions de fond du Forum se tiendraient à New York, que deux des trois sessions intermédiaires se tiendraient à Genève et la troisième à San José (Costa Rica), et que si une réunion ministérielle était organisée dans l'intersession, elle se tiendrait à San José (voir E/2001/42 (Part I) – E/CN.18/2001/3 (Part I), chap. I, sect. A).

6. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Forum

7. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa première session

¹ Les 4 et 5 avril 2001, les membres de l'Équipe de travail interorganisations sur les forêts ont établi le partenariat sur les forêts, qui est présidé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et comprend le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Centre pour la recherche forestière internationale, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale des bois tropicaux, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Banque mondiale.